

Rapport de jury

ATTACHÉ D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES EXTERNE

- Session 2016 -

Concours externe d'entrée dans le corps des attachés d'administrations parisiennes

1. Rappel du cadre du concours

A. Missions

Les attachés d'administrations parisiennes, qui forment un corps classé dans la catégorie A, exercent leurs fonctions dans les services de la Commune ou du Département de Paris, ainsi que dans les établissements publics qui en relèvent.

Ils participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées par la collectivité ou l'établissement où ils sont affectés.

Ils ont vocation à exercer des fonctions d'encadrement.

B. Nature des épreuves

 Deux épreuves écrites d'admissibilité 	Durée de l'épreuve	Coefficient
1° Une rédaction d'une note à partir d'un dossier relatif aux problèmes politiques, économiques, culturels et sociaux du monde contemporain permettant de vérifier les qualités de réflexion, d'analyse, de synthèse et de rédaction du candidat.	04h00	4
2° Des réponses à cinq à huit questions relatives au droit public, aux administrations publiques, à la gestion des ressources humaines, à l'économie, aux questions européennes et aux finances publiques.	04h00	3

 Une épreuve orale d'admission 	Durée de l'épreuve	Coefficient
1° Une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation d'une durée de cinq minutes maximum, suivie d'un entretien avec le jury destiné à apprécier les qualités personnelles du candidat, ses connaissances administratives générales et son aptitude à exercer les fonctions dévolues à un attaché d'administrations parisiennes au travers notamment de mises en situation professionnelle. En vue de cette épreuve, le candidat déclaré admissible adresse une fiche individuelle de renseignement sur le modèle transmis par l'administration et dont le jury dispose au moment de l'entretien.	25 min.	5

2. L'organisation de la session 2016

Le concours, ouvert le 14 mars 2016, s'est déroulé du 15 mars 2016 (date des épreuves écrites) au 16 juin 2016 (date de publication des résultats d'admission).

A. Jurv

Le jury était composé de la manière suivante (dont 3 hommes et 3 femmes) et présidé par un homme :

Inspecteur général des affaires sociales, IGAS, président du jury, H.

Adjointe au maire d'une commune du Val d'Oise, F.

Conseillère municipale d'une commune du Val d'Oise, F.

Administrateur de la Ville de Paris, détaché à la métropole du grand Paris, H.

Ingénieure des travaux, cheffe de subdivision à la division des études et des travaux de la direction du patrimoine et de l'architecture de la Ville de Paris, F.

Attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des actions éducatives à la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé de la Ville de Paris, H.

B. Les candidats

1776 candidats ont été convoqués (1116 femmes et 660 hommes), 528 ont participé aux 2 épreuves écrites (312 femmes et 216 hommes), 38 ont été déclarés admissibles (22 femmes et 16 hommes) et 19 (12 femmes et 7 hommes) ont été admis (10 sur liste principale dont 6 femmes et 4 hommes, et 9 sur liste complémentaire dont 6 femmes et 3 hommes).

3. Remarques générales

Le seuil d'admissibilité a été fixé à 89,50 points sans note éliminatoire par le jury (moyenne de 13,50) et a permis de sélectionner 38 candidats sur les 528 présents à l'ensemble des épreuves écrites, soit un taux d'admissibilité de 7,1%.

35 des 38 candidats admissibles se sont présentés à l'épreuve d'admission. Les 10 postes offerts ont été pourvus, le seuil d'admission sur liste principale ayant été fixé à 169,00 points (moyenne de 14,08).

Le dernier des 9 candidats inscrits sur la liste complémentaire a obtenu 155,50 points (moyenne de 12,96).

4. Les épreuves d'admissibilité

A. Rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur les mineurs isolés étrangers

Le sujet proposé ne présentait pas de grandes difficultés d'interprétation et reposait sur un corpus de documents assez réduit. L'évaluation des copies s'est donc appuyée essentiellement sur la capacité des candidats à rendre compte de tous les aspects du phénomène à différentes échelles.

Un petit nombre de bonnes copies est parvenu à articuler de manière équilibrée les aspects démographiques, juridiques, administratifs et politiques du sujet, ainsi qu'à identifier les différents acteurs mobilisés tout en soulignant le rythme de leur apparition et leur réactivité face à une question en pleine évolution ces dernières années.

Beaucoup de copies moyennes se sont contentées de lister les problèmes liés et les nombreuses critiques adressées aux services de l'aide sociale à l'enfance et ont négligé de souligner les relations existant entre l'administration, l'autorité judiciaire et le monde associatif.

Le format « prise de notes » (tirets sans phrase) ou les citations abondantes sont sanctionnés dans cet exercice qui doit être avant tout une argumentation rédigée.

Les candidats devaient prendre du recul par rapport à une actualité qui rend difficile l'identification des problèmes propres à cette catégorie de migrants.

Les mauvaises copies ne respectaient pas la forme d'une note (introduction sans problématique, absence de plan) ou bien multipliaient les contre-sens du fait d'une mauvaise interprétation des documents). Il est également regrettable que certains candidats ne terminent pas leur copie, ce qui démontre une mauvaise gestion de la durée de cette épreuve.

Nombre de copies	Moyenne	Echelle de notes	Notes éliminatoires (< 5/20)	Notes > ou = 05 et <10/20	Notes > ou = à 10/20
528	08,30	de 00 à 17	54	309	165
			10,2%	58,5%	31,3%

B. Épreuve de réponses à 5 à 8 questions

Les candidats devaient répondre à chacune des 8 questions suivantes :

- L'article 16 de la Constitution.
- Le silence de l'administration vaut-il acceptation?
- Laïcité et gestion des ressources humaines.
- La caisse des dépôts et consignations, acteur économique.
- La libre circulation des personnes dans l'espace Schengen.
- La place de la Région dans l'Union européenne.
- La crise des finances départementales.
- L'imposition du capital en France.

Les copies étaient très contrastées, avec une majorité de copies très insuffisantes.

La question économique a très peu été traitée. Les questions 1,3 et 5 ont été trop marquées par l'actualité, sans capacité à s'en extraire.

Peu de candidats maîtrisent réellement le programme. Les bonnes copies sont celles qui ont proposé une analyse et une mise en perspective des questions.

Nombre de copies	Moyenne	Echelle de notes	Notes éliminatoires (< 5/20)	Notes > ou = 05 et <10/20	Notes > ou = à 10/20
528	05,72	de 0 à 18,00	271 51,3%	164 31,1%	93 17,6%

5. L'épreuve d'admission d'entretien avec le jury

Les candidats disposaient de 5 minutes pour présenter leur parcours et leur motivation à exercer les fonctions d'attaché de la Ville de Paris

Le jury les interrogeait ensuite, dans un premier temps en reprenant des éléments de l'exposé puis, peu à peu, en élargissant à tous sujets permettant d'apprécier les aptitudes et la personnalité des candidats, notamment par des questions concrètes de mise en situation de management et/ou de mise en œuvre de leur éthique.

Le jury a également voulu mesurer les connaissances par les candidats des grands fondamentaux de l'action administrative et de ses règles, leur motivation pour une carrière d'attaché à la Ville de Paris et, enfin, leur connaissance des grandes orientations de la nouvelle mandature.

Les questions du jury ont été facilitées par les éléments contenus dans les fiches individuelles de renseignement des candidats où ceux-ci précisaient leur formation (initiale et continue) ainsi que leurs éventuelles expériences professionnelles (notamment stages et/ou postes occupés) et extraprofessionnelles.

Tout au long de ces entretiens, le jury s'est attaché à apprécier les qualités formelles des candidats comme leur capacité à structurer un exposé, la clarté, la précision, la pertinence, l'expression, l'intérêt présenté par le parcours de formation et d'insertion dans la vie sociale et professionnelle.

Intelligence des situations, curiosité intellectuelle, déontologie, motivation et capacité de conviction étaient les qualités recherchées. En effet, s'agissant du recrutement de cadres de niveau A, destinés à accomplir l'essentiel de leur carrière dans les administrations parisiennes, à accéder pour nombre d'entre eux à des postes d'encadrement ou de conception, il était important de tester ces candidats, pour la plupart très jeunes.

Tous les candidats admis en liste principale et complémentaire ont démontré leurs aptitudes à exercer les fonctions d'attaché.

Le profil des candidats admis, alors même que nombre d'entre eux ont suivi des formations identiques, est relativement varié.

Plusieurs candidats ont effectué des études de très haut niveau, certaines préparant d'ailleurs plutôt à des carrières d'enseignement supérieur et de recherche, mais ont souhaité réorienter leur choix vers des carrières plus opérationnelles.

D'autres ont poursuivi exclusivement des études supérieures préparant aux carrières administratives publiques.

Certains enfin, ont déjà eu une expérience professionnelle, parfois dans des secteurs très éloignés des collectivités territoriales, et leur présence à ce concours témoigne d'une volonté de réorientation.

Le jury n'a privilégié aucun parcours type, mais a tenu compte des compétences acquises, de la motivation des candidats ainsi que de leur aptitude à être rapidement opérationnels dans leurs nouvelles fonctions.

Le jury a apprécié les candidats qui ne se contentaient pas de lieux communs mais conduisaient une réflexion sincère, structurée et argumentée sur les questions qui leur étaient posées.

Le profil des candidats retenus (âge, sexe, diplômes et qualifications, expérience professionnelle, qualités relationnelles et humaines etc.) apparait comme très positif aux yeux du jury car il enrichit le vivier des cadres de la Ville de Paris.

Nombre de candidats	Moyenne	Echelle de notes	Notes éliminatoires (> ou = 7/20)	Notes entre > ou = 7,5 et <10/20	Notes > ou = 05 et <10/20
35	11,87	de 06 à 19,00	5 14,3%	4 11,4%	26 74,3%

Annexe

Exemples de questions posées lors de l'épreuve d'entretien avec le jury

Quelles sont les responsabilités d'un manager vis à vis de son équipe?

Quelles difficultés pourrez-vous rencontrer en prenant vos fonctions de cadre, face à des agents expérimentés ?

Pensez-vous que le projet de l'opéra Philarmonique de Paris pourra démocratiser l'accès à la culture ?

La relation client est-elle transposable dans l'administration?

Qu'est-ce que les risques psychosociaux?

Que faites-vous si un usager estime qu'il a été mal accueilli par un de vos agents ?

Faut-il ouvrir les services publics le dimanche?

En quoi la Ville de Paris est-elle une collectivité différente des autres ?